

« L'école de la confiance »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie pour vos enfants...

1. Les écoles primaires, à taille humaine et rassurantes, deviendront des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé **sans aucun débat avec la communauté éducative**.

Le projet de loi programme donc **la disparition des écoles primaires** telles que nous les connaissons. Les directeurs d'écoles seront-ils alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charges de plusieurs écoles.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi fait disparaître du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

→ Nos enfants ne seront plus systématiquement **scolarisés dans l'école de proximité** mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



3. Les villes devront financer davantage d'écoles privées, au détriment du service public



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, **devant donc dorénavant financer les maternelles privées**.

→ Il est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté...



4. Les enseignants seront de plus en plus recrutés sans formation !

Aujourd'hui, les enseignants de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours. Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiants (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

→ Par le biais de ce recrutement « à bas coût », **nos enfants se verront confiés** à des étudiants pas encore formés au métier de l'enseignement.

A cela s'ajoute des effectifs aggravés, des conditions d'apprentissage inadmissibles par un budget 2019 de défiance

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi vise à **supprimer encore 2650 postes** alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

A ça, l'inclusion des élèves en situation de handicap est mise à mal par des moyens (financiers et d'accompagnement) inexistant par moments, trop faibles ailleurs...

→ Nos enfants seront accueillis dans des classes surchargées où il deviendra de plus en plus difficile d'adapter les apprentissages à leurs spécificités d'enfants tous différents.

→ S'il est particulièrement intéressant d'être dans une classe avec de petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Paul pour habiller Jacques » prend ici tout son sens !

